

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
A 18 H 00

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARCEAUX, Maire.

Présents : M. Didier MARCEAUX, Mme Nadège LAGRUE, M. Madjid KHALED, M. Benoît PERRAUT, Mme Elodie RICHARD, M. Jean-Paul BAVEUX, M. Jérémy BECHE, Mme Emma BOULEY, M. Romuald DELARCHE, M. Patrice DEMAIZIERE, M. Jean-Jacques FEVRAT, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Fanny GENELOT, Mme Elodie PERRENOUD, M. Jean-Luc THIBERT.

Etaient absents excusés : Mme Sandie BONNET, Mme Sylvie BICHARD, Mme Laetitia GRAPIN.
M. Michel MICHAUDET est arrivé en cours de séance après la délibération prise par le Conseil Municipal.

Quorum : Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19 / en exercice : 19/ quorum : 10
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 17

Pouvoirs : 2 (de Mme BONNET à M. KHALED, de Mme GRAPIN à Mme LAGRUE)

Secrétaire de séance : Mme Emma BOULEY

Date de la convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage des délibérations : 08 juin 2026

Le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 sans observation et l'adopte à l'unanimité. Le conseil procède ensuite à l'examen des questions à l'ordre du jour.

N° 064/2026- ELECTION DES DELEGUES POUR L'ELECTION SENATORIALE

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire par les conseils municipaux,
Vu les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral,
Le conseil procède à l'élection de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.
L'élection a lieu au scrutin proportionnel selon la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

A l'issu du scrutin, les résultats sont les suivants :

Listes candidates : 1 seule liste conduite par M. Didier MARCEAUX

Suffrages : 17 votants, 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul, 17 suffrages exprimés

La liste conduite par M. Didier MARCEAUX obtient 17 suffrages. Elle obtient 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont proclamés élus :

- Membres titulaires : M. Didier MARCEAUX, Mme Nadège LAGRUE, M. Madjid KHALED, Mme Sandie BONNET, M. Benoît PERRAUT.
- Membres suppléants : Mme Elodie RICHARD, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Sylvie BICHARD.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Site internet : plusieurs élus signalent que les menus de cantine ne sont pas toujours mis en ligne sur le site internet. Nadège LAGRUE se charge de voir l'information pour la mettre à jour.
- Nuisances : certains élus ont interrogé le Maire sur la réglementation concernant le respect des horaires de tonte la semaine et le week-end. Il a été précisé que ces renseignements étaient sur le site internet de la commune et que les usagers n'hésitent pas à aller les consulter.
- Voirie : les élus ont échangé sur le droit de priorité des véhicules sur les routes et notamment sur la rue du Bourg. Qui décide du choix de priorité sur les routes ? Le Maire explique que plusieurs éléments sont à prendre compte notamment savoir si la route concernée est départementale ou communale. Michel MICHAUDET rapporte qu'un habitant lui a signalé que les flèches sont à l'envers rue du Bourg. La position des flèches a été réfléchié en réunion de chantier et le choix retenu a été dans le sens montant.
- Projet rue du Bourg : le 04 juin 2026, Monsieur GEORGES et Monsieur PODECHARD de l'entreprise JDBE, Madame Bocquet de la SPL, l'entreprise VIGOT, Monsieur LEFEVRE Emeric de l'entreprise Eurovia et les élus se sont réunis Rue du Bourg, sur le chantier pour la réception définitive des travaux et la levée des réserves.

La séance est levée à 18 H 47 mn.

SIGNATURES :

Le maire,
Didier MARCEAUX

La Secrétaire de séance,
Emma BOULEY